Pays de la Loire, Vendée
Puyravault
Marais du Commandeur

Marais desséchés du Commandeur

Références du dossier

Numéro de dossier : IA85001898
Date de l'enquête initiale : 2017
Date(s) de rédaction : 2018
Cadre de l'étude : inventaire topographique Vallée de la Sèvre Niortaise, Marais poitevin
Degré d'étude : recensé

Désignation

Dénomination : canal, digue
Parties constituantes non étudiées : canal, digue, vanne

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : isolé
Références cadastrales : 1834, A ; 2017, OA

Historique

Le marais du Commandeur est l'un des plus anciens marais desséchés du Marais poitevin encore en fonction. Son dessèchement remonte en effet, semble-t-il, au 13e siècle lorsque les Templiers, dont une commanderie était établie à Puyravault et auquel succédèrent en 1312 les hospitaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, entreprirent de mettre en valeur les terrains situés au nord de l'ancienne île de Puyravault et Sainte-Radégonde-des-Noyers. Cette ancienne île avait l'avantage de protéger ces marais du reflux de la mer.
Le dessèchement est mis à mal par les guerres de Cent ans et de Religions. En 1527, le fermier de la commanderie de Puyravault, frère Mathieu Bastard est l'un de ceux auxquels s'adressent des commissaires envoyés par le roi pour visiter les marais à remettre en état et répartir les frais. Le commandeur de Puyravault est de nouveau sollicité, comme tous les acteurs de la région, par le sénéchal de Fontenay-le-Comte, Pierre Brisson, envoyé par le roi les 6 et 7 mars 1597 et 10 septembre 1598.
Le marais du Commandeur et ses ouvrages sont rétablis dès la première moitié du 17e siècle. En 1642, un état des biens et dépendances de la commanderie mentionne "une pièce de marais et pré, le tout renclos de fossés tout autour, vulgairement appelé les Mallepouigne, et outre le marais de la Vacherie de la Martinière, se joignant l'un l'autre, tenant ladite enclôture de marais et pré d'une part au marais de l'abbaye de Moreilles, le fossé entre deux, et d'autre part aux terres de la dite commanderie, consistant les dits marais et prés en soi environ trois mille journaux de terre".
Le 31 juillet 1643, un accord est conclu entre le commandeur, frère François Petit de la Guerche, et la toute jeune Société du Petit-Poitou, représentée notamment par Pierre Siette. En échange de l'autorisation donnée à la Société de faire passer ses canaux sur les terres de la commanderie, le commandeur est autorisé à utiliser ces mêmes canaux pour écouler les eaux de ses marais, et est exempté du paiement des contributions aux frais d'entretien desdits canaux. Cette première transaction est confirmée par une seconde, le 24 septembre 1653, ce qui n'empêche pas plusieurs procès de s'élever entre les deux parties : à chaque fois (arrêt du Conseil du 5 février 1685, transaction du 31 juillet 1743), les droits de la commanderie et son exemption des frais d'entretien du canal de Vienne, sont reconnus et confirmés.
Après la saisie des biens de la commanderie de Puyravault comme biens nationaux, à la Révolution, le marais est un temps incorporé à la Société des marais du Petit-Poitou, en attendant d'être vendu aux enchères le 15 septembre 1802 (28 fructidor an X). Il est alors divisé en plusieurs propriétés et, le même jour, un syndicat de propriétaires indépendant est constitué, conformément à la loi du 4 pluviose an VI sur les dessèchements de marais. Les membres fondateurs sont Jean Gouraud, propriétaire à Champagné, Nicolas Tiffereau, propriétaire à Puyravault, Louis Gaudineau, propriétaire à Chaillé-les-Marais, M. Robert le jeune, de Fontenay-le-Comte, Mathieu Giraud, François Priouzeau, Pierre et Augustin

Couzinet, et Jacques Augustin Delaveau, tous propriétaires à Sainte-Radégonde-des-Noyers. L'assemblée fondatrice se tient chez Delaveau, élu premier directeur du nouveau syndicat.
Le marais du Commandeur est désormais géré comme tout autre dessèchement, sous la houlette du syndicat et de son directeur. Chaque année, l'assemblée générale des propriétaires vote le budget et le programme de travaux à réaliser. Le 29 juin 1857, un nouvel accord est conclu avec la Société du Petit-Poitou pour régler les relations entre les deux syndicats et les conditions d'écoulement des eaux du marais du Commandeur dans le canal de Vienne. Cette situation perdure jusqu'à la fusion du syndicat des marais du Commandeur avec celui du Petit-Poitou en 2011.

Période(s) principale(s) : 13e siècle, 1ère moitié 17e siècle

Description

Le marais du Commandeur a été desséché selon le procédé de l'*abotamentum* déjà bien connu au Moyen Age : le périmètre à mettre en valeur est entouré d'un fossé de ceinture dont la terre enlevée est rejetée tout le long, formant une digue ou *bot* ; un autre fossé de ceinture, dit ceinture extérieure (par opposition au premier, ceinture dite intérieure), est creusé de l'autre côté de la digue, du côté des marais restés inondables, en venant à son tour grossir la digue par la terre enlevée. Le périmètre ainsi protégé des inondation est drainés par la ceinture intérieure et par un réseau de canaux et de fossés, qui collectent ses eaux. Un canal principal conduit toute cette eau jusqu'à la mer.
C'est ainsi que le marais du Commandeur, d'une superficie de 745 hectares, est entouré par le canal de ceinture qui porte son nom et que longe une digue, le tout sur une longueur de plus de 8 kilomètres. Le canal de ceinture prend naissance au nord-ouest des terres hautes de Puyravault, à la bonde de Moque-Souris (ou vanne de la Buchette, où il est connecté au canal de Vienne), enserre les marais desséchés jusqu'au nord de la ferme de Sainte-Augustine, contourne à l'est les fermes du Fondreau et de la Martinière, puis rejoint les terres hautes de Sainte-Radégonde-des-Noyers au nord de ce bourg. Au centre du périmètre, le canal du Temple est le principal canal évacuateur de ses eaux. Après avoir traversé les terres hautes de Puyravault et de Sainte-Radégonde-des-Noyers, il poursuit sa route via le chenal de Galerne puis le canal de Vienne (qui a remplacé dans ce rôle, au 17e siècle, le chenal de l'Epine).

Eléments descriptifs

Couvrements :

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété d'une association (Propriété de la Société des marais du Petit-Poitou.)

Références documentaires

Documents d'archive

- **AD85, H 223. 1643-1720 : accords passés entre le commandeur de Puyravault et la Société des marais du Petit-Poitou ; ferme de la commanderie auprès de François Gilois.**
  Archives départementales de la Vendée. H 223. **1643-1720 : accords passés entre le commandeur de Puyravault et la Société des marais du Petit-Poitou ; ferme de la commanderie auprès de François Gilois.**

- **AD85, S 712. 1814-1842 : archives de la société des marais de Puyravault, délibérations.**
  Archives départementales de la Vendée. S 712. **1814-1842 : archives de la société des marais de Puyravault, délibérations.**

- **AD85, S 1130. 1816-1900 : archives des marais du Commandeur, délibérations, homologations de rôles de contributions.**
  Archives départementales de la Vendée. S 1130. **1816-1900 : archives des marais du Commandeur, délibérations, homologations de rôles de contributions.**

- **AD86, 3 H 1/859. 1442-1678 : contentieux, mémoire et procès-verbaux relatifs aux biens et revenus de la commanderie de Puyravault, transactions relatives aux dessèchements de marais, baux à ferme de la commanderie et de ses dépendances.**
  Archives départementales de la Vienne. 3 H 1/859. **1442-1678 : contentieux, mémoire et procès-verbaux relatifs aux biens et revenus de la commanderie de Puyravault, transactions relatives aux dessèchements de marais, baux à ferme de la commanderie et de ses dépendances.**

- **AD86, registres n° 554 à 559. 1665-1789 : registres de cens et rentes de la commanderie de Puyravault (avec plans dans le registre de 1789, n° 559).**
  Archives départementales de la Vienne. Registre n° 554 à 559. **1665-1789 : registres de cens et rentes de la commanderie de Puyravault (avec plans dans le registre de 1789, n° 559).**

- **Archives du Syndicat des marais du Petit-Poitou, Chaillé-les-Marais. Liasse n° 820. 1643-1891 : rapports entre la Société du Petit-Poitou et les propriétaires des marais du Commandeur ; reconstruction de la porte du canal de Vienne.**
  Archives du Syndicat des marais du Petit-Poitou, Chaillé-les-Marais. Liasse n° 820. **1643-1891 : rapports entre la Société du Petit-Poitou et les propriétaires des marais du Commandeur ; reconstruction de la porte du canal de Vienne.**

- Collection particulière. Archives du Syndicat des marais du Commandeur : **copies de documents des 18e-19e siècles ; copie des délibérations des intéressés au marais du Commandeur de Puyravault de 1804 à 1860.**

Documents figurés

- **AD85, 3 P 185. 1834 : plan cadastral de Puyravault.**
  1834 : plan cadastral de Puyravault. (Archives départementales de la Vendée, 3 P 185).

- Archives du Syndicat des marais du Petit-Poitou, Chaillé-les-Marais. **1851 : Plan général des marais desséchés de la Société du Petit-Poitou (...) dressé le 15 mai 1851 sous l'administration de M. Priouzeau, directeur, par M. Pageaud, géomètre.**

Bibliographie

- **CLOUZOT, Etienne. Les marais de la Sèvre Niortaise et du Lay du Xe à la fin du XVIe siècle. Paris : H. Champion éditeur ; Niort : L. Clouzot éditeur, 1904, 282 p.**
  CLOUZOT, Etienne. **Les marais de la Sèvre Niortaise et du Lay du Xe à la fin du XVIe siècle.** Paris : H. Champion éditeur ; Niort : L. Clouzot éditeur, 1904, 282 p.
  p. 61, 72-74, 92-93

- **RIOU, René. Les marais desséchés du Bas-Poitou. Paris : imprimerie des Facultés A. Michalon, 1907, 303 p.**
  RIOU, René. **Les marais desséchés du Bas-Poitou.** Paris : imprimerie des Facultés A. Michalon, 1907, 303 p.
  p. 28 et 57-58

Annexe 1

Statistique descriptive du marais du Commandeur, par Auguste Chesseboeuf, directeur du Syndicat, 16 janvier 1861 (Archives du Syndicat du Commandeur, collection privée).

"Le marais de Puyravault dit du Commandeur est ainsi nommé parce qu'il est situé dans la commune de ce nom, en fait la grande partie du territoire. Il a appartenu aux chevaliers de Malte, seigneurs commandeur de l'ordre de Saint Jean de Jerusalem. Il était desséché avant le marais du Petit-Poitou dans lequel il est enclavé. Il évacue ses eaux par les canaux du Petit-Poitou sans contribuer aux charges de leur entretien. Cette immunité résulte d'une transaction faite le 23 février 1644 entre Pierre Siette et François Petit de la Guyerche.
Son sol végétal composé d'une couche d'alluvion argileuse, d'une épaisseur d'environ 25 centimètres en moyenne, de différentes teintes, est plus ou moins friable. Il repose sur une couche inférieure très compacte, d'une épaisseur d'environ 13 mètres, nommé bri. La population de sa colonie, qui habite des cabanes disséminées à peu de distance les unes des autres, le long des canaux et chemins, est approximativement de 40 individus. Ces cabanes ou fermes se composent d'une contenance en moyenne de 65 hectares. Sa superficie est de 741 hectares 42 ares productifs et soumis à une contribution de marais. 11 hectares sont occupés par la digue. La plus grande partie est livrée à la culture des froments, orge, avoine et fèves de marais. Le surplus est conservé en prairies naturelles. Les produits de ce marais consistent dans des céréales, l'élève des animaux domestiques, tel que les races chevalines, bovines et porcines. Il ne s'y exerce aucune autre industrie.

Il est entouré d'un fossé de ceinture extérieure (qui a été abandonné aux riverains du Petit-Poitou pour être entretenu), d'une enceinte de digue depuis le pont de la Buchette joignant le canal de Vienne et les terres hautes de Puyravault, jusqu'aux terres hautes de Sainte-Radégonde-des-Noyers, près le bourg. Cette digue le préservait avant le dessèchement du Petit-Poitou contre les efforts des eaux extérieures. Elle a un développement de 8030 mètres, une largeur de 14 mètres à sa base, et de 3 mètres à la crête. Il est desséché par la gonelle intérieure de 4 mètres 00 centimètres d'ouverture à sa partie supérieure, de 4 mètres 67 centimètres à son embouchure depuis le fossé d'écour jusqu'au canal de Vienne, et de 2 mètres 33 de plafond ; par le canal de Puyravault dit du Temple qui se décharge dans le canal des Bardettes, proche le canal de Vienne, de 5 mètres 33 d'ouverture à sa partie supérieure, jusqu'au canal de la Grande Cabane, depuis ce canal jusqu'à son embouchure de 5 mètres d'ouverture et 3 mètres 33 de plafond, long de 4746 mètres.
A cinq affluents directs:
1- La gonelle intérieure 4 mètres 06 d'ouverture, 2 mètres 50 de plafond, long de 8034.
2- Canal de la Grande Cabane, 5 mètres 67 d'ouverture, 2 mètres 67 de plafond, long de 1478.
3- Canal de la Renardière, 4 mètres 67 d'ouverture, 2 mètres 67 de plafond, long de 1180.
4- Le chenal Tord, 4 mètres 33 d'ouverture, 2 mètres 00 de plafond, long de 1433.
5- Le fossé d'écour, 3 mètres 66 d'ouverture, 2 mètres 00 de plafond, long de 1340.
Total de la longueur des canaux : 18211 mètres.
Le marais fait sa prise d'eau par la gonelle dans le canal de Vienne qui a sa source à une bonde d'un mètre de largeur avec une vanne donnant dans le canal des Hollandais, qui est dirigée par la Société du Petit-Poitou pour l'irrigation des deux marais.
Il y a cinq grands ponts de 3 mètres de large et deux arceaux d'un mètre de large, voûtés et construits à mortier de chaux, établis sur les canaux pour les communications.
Le marais est administré par un directeur, choisi au scrutin secret parmi les membres de l'association. Il est nommé pour trois ans. Il est assisté d'une commission de deux membres choisis parmi les sociétaires au scrutin secret.
La dépense ordinaire d'entretien des canaux, ponts et arceaux du marais, y compris les honoraires du directeur, s'élève à la somme de seot cent francs par an. Il y est pourvu au moyen d'une contribution d'un franc par hectare, que les sociétaires votent habituellement dans leur réunion triennale au mois d'août. Pour être sociétaire ayant voix délibérative, il faut posséder cinq hectares dans l'enceinte du marais de Puyravault. Le directeur Auguste Chesseboeuf.
Nota : voir la statistique du 15 août 1816, celle ci-dessus est de 1861.
La présente statistique a été dressée par le directeur soussigné sur la demande de M. le préfet de la Vendée, le seize janvier mil huit cent soixante et un, à Puyravault, après s'être renseigné et procuré les documents nécessaires.
[signé :] Auguste Chesseboeuf"

Illustrations

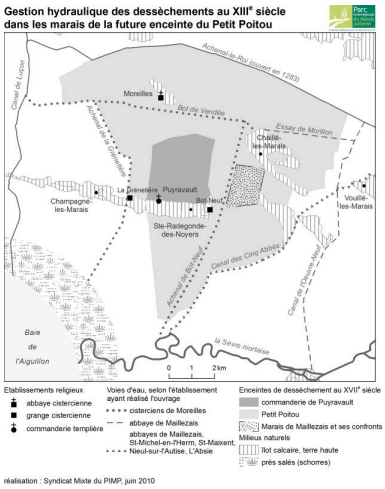

Le marais du Commandeur, au centre, sur une carte du système de dessèchement des marais au 13e siècle.
Repro. Yannis Suire
IVR52_20188500004NUCA

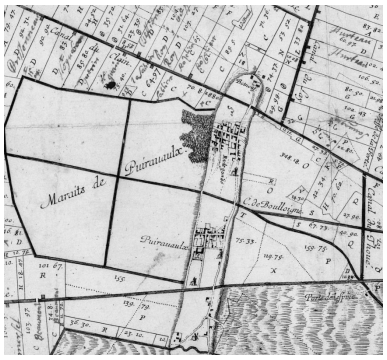

Le marais du Commandeur ou "de Puyravault" sur la carte des marais desséchés du Petit-Poitou en 1648.
Repro. Yannis Suire
IVR52_20188500255NUCA

Plan des dépendances de la commanderie, dont les marais du Commandeur, contenu dans le registre des cens et devoirs de la commanderie de 1789.
Repro. Yannis Suire
IVR52_20188500321NUCA

Détail du plan terrier de 1789 : carrés de marais, fossés et cabanes dans les marais du Commandeur.
Repro. Yannis Suire
IVR52_20188500324NUCA

Le marais du Commandeur sur une carte des marais du Petit-Poitou en 1851.
Repro. Yannis Suire
IVR52_20188500275NUCA

De gauche à droite : les marais desséchés du Commandeur, le canal de ceinture et la digue, vu en direction de l'ouest, au nord de la ferme de Sainte-Augustine.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20188500082NUCA

Le canal de ceinture vu en direction de l'ouest, au nord de la ferme de Sainte-Augustine.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20188500084NUCA

La ceinture du marais du Commandeur à son arrivée à la bonde de Moque-Souris ou de la Buchette (à l'ouest du bourg de Puyravault), longée à gauche par la digue.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20188500092NUCA

La vanne ou bonde de Moque-Souris ou de la Buchette par laquelle la ceinture du Commandeur est connectée au canal de Vienne.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20188500093NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Puyravault : présentation de la commune (IA85001871) Pays de la Loire, Vendée, Puyravault
Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :
Canaux (3) dits canal du Temple, chenal de Galerne et canal de l'Epine (IA85001298) Pays de la Loire, Vendée, Puyravault, Marais du Commandeur

Auteur(s) du dossier : Yannis Suire
Copyright(s) : (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée

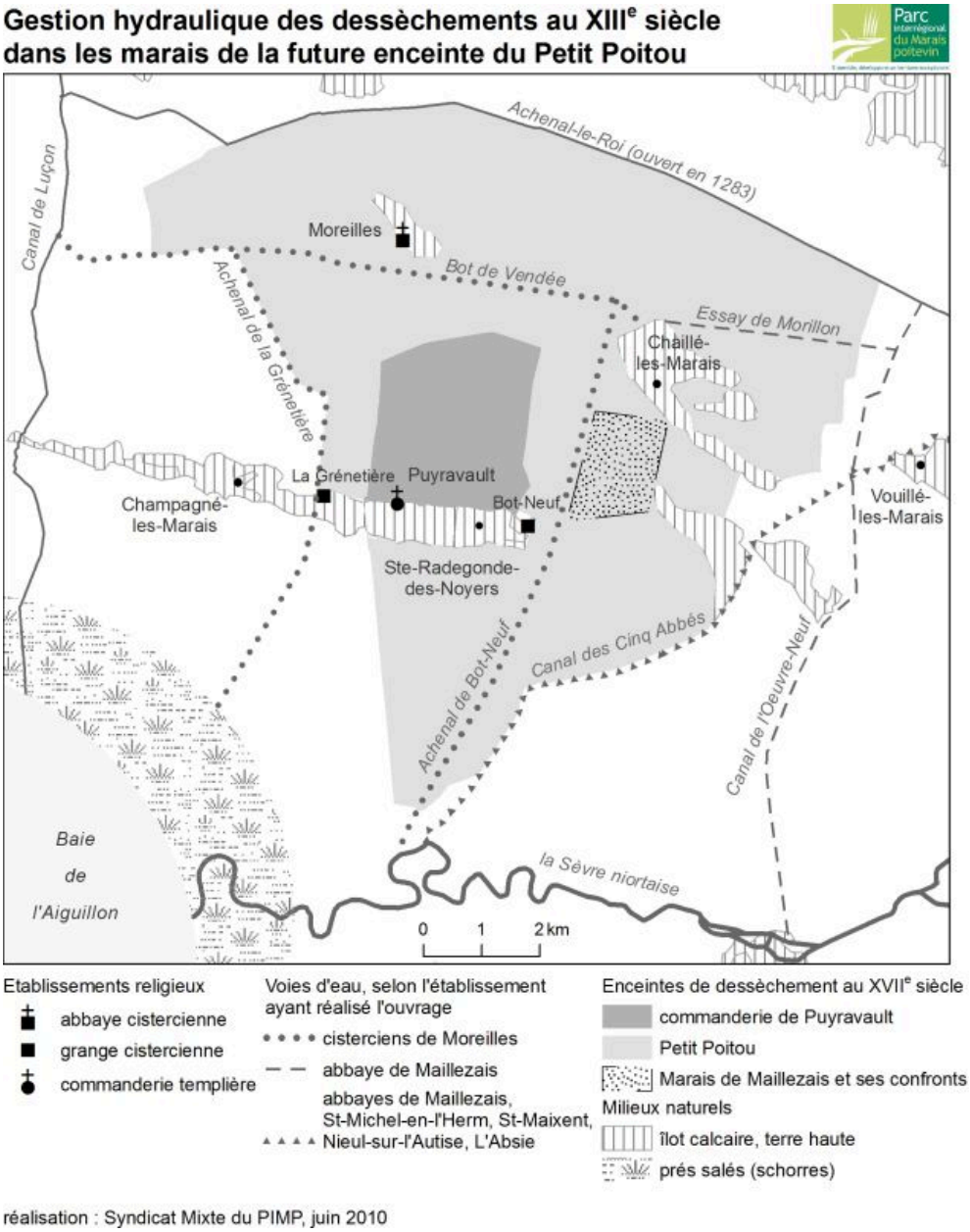

Le marais du Commandeur, au centre, sur une carte du système de dessèchement des marais au 13e siècle.

IVR52_20188500004NUCA
Auteur de l'illustration (reproduction) : Yannis Suire
Date de prise de vue : 2017
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée ; (c) Parc naturel régional du Marais poitevin
communication libre, reproduction soumise à autorisation

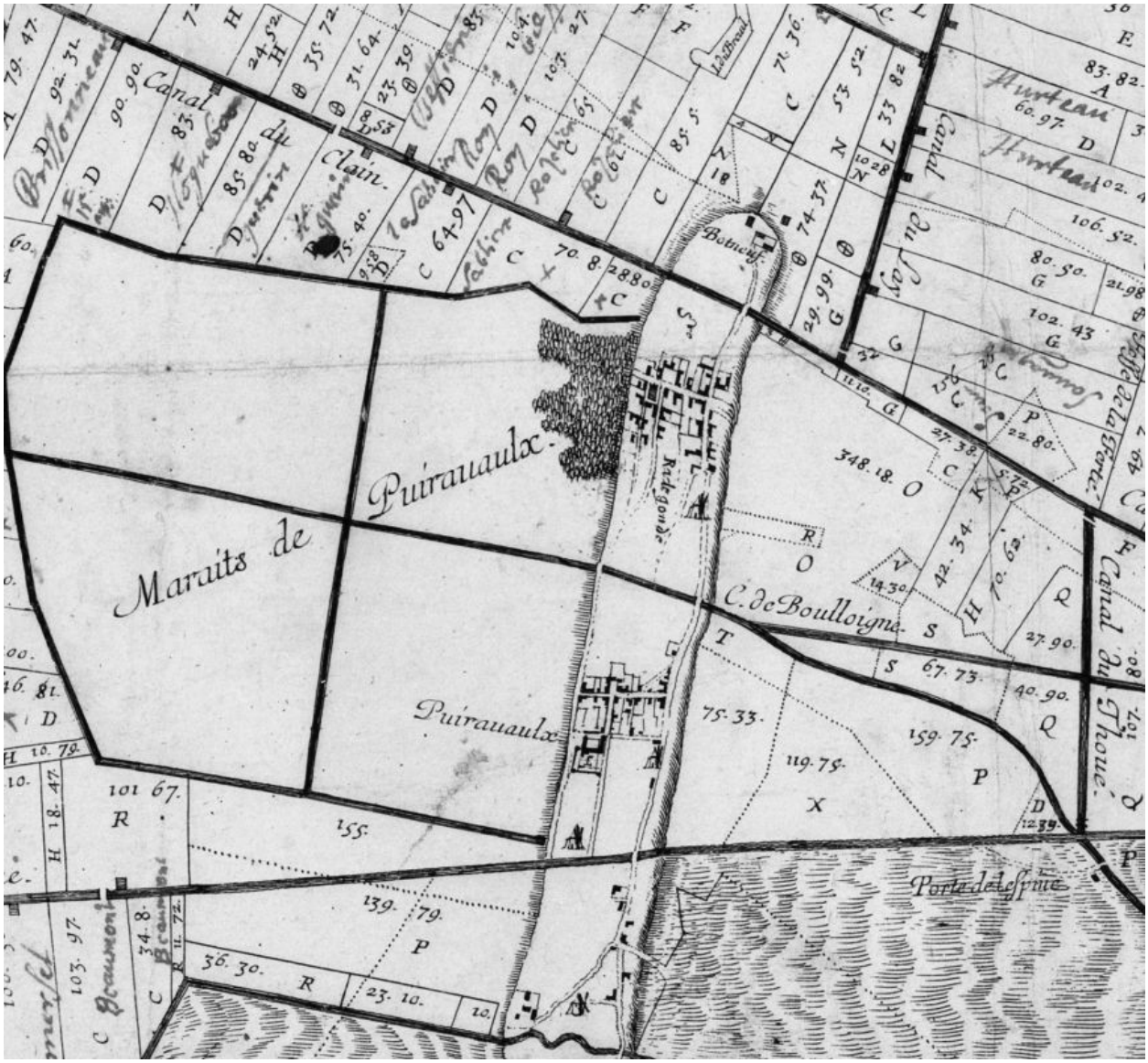

Le marais du Commandeur ou "de Puyravault" sur la carte des marais desséchés du Petit-Poitou en 1648.

Référence du document reproduit :

- **BnF, GE DD 2987. 1648 : Plan et description particuliere des maraits desseichés du petit Poictou avecq le partaige sur icelluy faict par le sieur Siette escuier conseiller ingenieur et geografe ordinaire du roy et controleur general des fortiffications de Daulfiné et Bresse, le 6 aoust 1648.**
  1648 : Plan et description particuliere des maraits desseichés du petit Poictou avecq le partaige sur icelluy faict par le sieur Siette escuier conseiller ingenieur et geografe ordinaire du roy et controleur general des fortiffications de Daulfiné et Bresse, le 6 aoust 1648. (Bibliothèque nationale de France, GE DD 2987)

IVR52_20188500255NUCA
Auteur de l'illustration (reproduction) : Yannis Suire
Date de prise de vue : 2017
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée ; (c) Bibliothèque nationale de France
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Plan des dépendances de la commanderie, dont les marais du Commandeur, contenu dans le registre des cens et devoirs de la commanderie de 1789.

Référence du document reproduit :

- **AD86, registres n° 554 à 559. 1665-1789 : registres de cens et rentes de la commanderie de Puyravault (avec plans dans le registre de 1789, n° 559).**
  Archives départementales de la Vienne. Registre n° 554 à 559. **1665-1789 : registres de cens et rentes de la commanderie de Puyravault (avec plans dans le registre de 1789, n° 559).**

IVR52_20188500321NUCA
Auteur de l'illustration (reproduction) : Yannis Suire
Date de prise de vue : 2018
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Détail du plan terrier de 1789 : carrés de marais, fossés et cabanes dans les marais du Commandeur.

Référence du document reproduit :

- **AD86, registres n° 554 à 559. 1665-1789 : registres de cens et rentes de la commanderie de Puyravault (avec plans dans le registre de 1789, n° 559).**
  Archives départementales de la Vienne. Registre n° 554 à 559. **1665-1789 : registres de cens et rentes de la commanderie de Puyravault (avec plans dans le registre de 1789, n° 559).**

IVR52_20188500324NUCA
Auteur de l'illustration (reproduction) : Yannis Suire
Date de prise de vue : 2018
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Le marais du Commandeur sur une carte des marais du Petit-Poitou en 1851.

Référence du document reproduit :

- Archives du Syndicat des marais du Petit-Poitou, Chaillé-les-Marais. **1851 : Plan général des marais desséchés de la Société du Petit-Poitou (...) dressé le 15 mai 1851 sous l'administration de M. Priouzeau, directeur, par M. Pageaud, géomètre.**

IVR52_20188500275NUCA
Auteur de l'illustration (reproduction) : Yannis Suire
Date de prise de vue : 2018
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
communication libre, reproduction soumise à autorisation

De gauche à droite : les marais desséchés du Commandeur, le canal de ceinture et la digue, vu en direction de l'ouest, au nord de la ferme de Sainte-Augustine.

IVR52_20188500082NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis Suire
Date de prise de vue : 2018
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Le canal de ceinture vu en direction de l'ouest, au nord de la ferme de Sainte-Augustine.

IVR52_20188500084NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis Suire
Date de prise de vue : 2018
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
communication libre, reproduction soumise à autorisation

La ceinture du marais du Commandeur à son arrivée à la bonde de Moque-Souris ou de la Buchette (à l'ouest du bourg de Puyravault), longée à gauche par la digue.

IVR52_20188500092NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis Suire
Date de prise de vue : 2018
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
communication libre, reproduction soumise à autorisation

La vanne ou bonde de Moque-Souris ou de la Buchette par laquelle la ceinture du Commandeur est connectée au canal de Vienne.

IVR52_20188500093NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis Suire
Date de prise de vue : 2018
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
communication libre, reproduction soumise à autorisation